

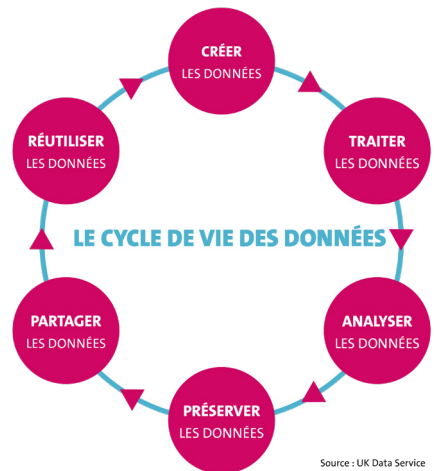
# GÉRER SES DONNÉES DE RECHERCHE

La gestion des données de recherche est encadrée par plusieurs textes :

- **La Politique institutionnelle** sur la gestion des données de recherche
- **La Charte Open Science**  
« Les chercheurs et chercheuses gèrent et partagent les données de leurs recherches d'une manière **aussi ouverte que possible**, afin qu'elles soient faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables. »
- **La Directive sur l'intégrité de la recherche scientifique**  
« Le responsable du travail de recherche doit conserver en sécurité les données de recherche pendant **cinq ans** au moins après le terme du projet scientifique. »

Une **équipe de bibliothécaires** vous accompagne en présentiel et à distance à travers :

- des **formations** sur plusieurs aspects de la gestion des données de recherche ;
- une aide pour la **sélection des outils appropriés** ;
- un soutien à l'utilisation de **Yareta**, l'outil institutionnel pour préserver et partager ses données de recherche ;
- un **service de relecture des Data Management Plans (DMP)** demandés par les financeurs et comités d'éthique ;
- un **soutien personnalisé** en cas de besoins spécifiques.



Pour toute question, contactez l'équipe : [researchdata-info@unige.ch](mailto:researchdata-info@unige.ch)

**Définitions | Ressources | Actualités**

Site Research data : [unige.ch/rd](http://unige.ch/rd)

